

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Le programme pour la saison à venir est fixé chaque année pour le 15/8 au plus tard. Il est diffusé sur le site internet www.originloisirs.be et sur www.facebook.com/originloisirs
L'agenda en ligne donne le détail des jours de cours et le groupe fermé Facebook **ORIGIN'Loisirs fitness** diffuse des infos importantes sur les cours ; il est donc vivement conseillé d'y adhérer.
Les horaires sont susceptibles d'être adaptés ou certains cours annulés si le nombre d'élèves n'était pas suffisant ou en fonction d'événements indépendants de notre volonté.
2. Munissez-vous d'un tapis type Yoga lors de votre séance d'entraînement.
3. Veillez à respecter la salle de cours en portant des baskets propres et adaptées à l'activité pratiquée.
4. Les cours ne sont pas prévus pour les enfants de moins de 16 ans sauf accompagnés d'un adulte responsable.
5. Pour garder notre salle agréable, nous vous demandons de remettre systématiquement le matériel utilisé à sa place dans l'espace prévu à cet effet.
6. Pour maintenir l'esprit sportif, les GSM sont gardés éteints durant la durée des cours collectifs.
7. Par respect pour les professeurs et les élèves, merci d'arriver à l'heure et de ne pas perturber un cours si vous êtes en retard.
8. Le tarif des cours est de 60,00€/carte de 10 séances. La première séance d'essai est gratuite.
9. Les cartes sont valables 12 mois.
10. Les cartes sont nominatives et ne peuvent être cédées.
11. Les cartes sont à présenter spontanément à l'arrivée dans la salle de cours.
12. ORIGIN'Loisirs asbl décline toute responsabilité en cas de blessure d'un membre lors des cours collectifs.
13. ORIGIN'Loisirs asbl décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage et/ou de vol de vos objets personnels et/ou en cas de blessures corporelles survenues dans ou autour du complexe sportif. ORIGIN'Loisirs asbl ne peut être tenu responsable en tant que tel.
14. Les boissons autres que de l'eau et la nourriture ne sont pas autorisées dans la salle de cours.
15. Les personnes qui, par leur comportement, nuisent au bon fonctionnement des installations (dégradation, vol,...) ou qui ne respectent pas ce présent règlement et autres recommandations qui leur sont faites par toute personne qualifiée, sont soumises aux règles disciplinaires prévues en fonction de la gravité des faits : Rappel à l'ordre - Suspension temporaire ou définitive.